



La première réunion du 24 octobre était très attendue. Annoncée par le Directeur général en réponse au SNCTA, elle devait rouvrir le dossier de l'attractivité et de la fidélisation des centres dits « non attractifs ».

Dans la continuité des travaux protocolaires avortés en 2020, le SNCTA est moteur pour proposer des modèles concrets permettant d'apporter un élément de réponse à la problématique d'effectif de ces centres et, par ricochet, de l'ensemble du corps.

Malheureusement, le débat a été phagocyté par les autres organisations syndicales choisissant d'aborder à la place la modification des critères de mobilité. Pour la première fois, des travaux objectivés par la DSNA ont été travaillés en amont et présentés. La conclusion est sans appel et rejoint l'analyse du SNCTA : « *introduire de l'ancienneté centre conduit à un dépeuplement accentué des centres peu attractifs* ».

Il est temps de refermer le débat sur les critères, remis sur la table en cette période par des postures électoralistes. *A contrario*, le SNCTA exige que la prochaine réunion traite de l'attractivité et de la fidélisation des centres, correspondant aux enjeux sociaux et opérationnels attendus dans ce GT.

Véritable pendant du plan de recrutements sur 5 ans obtenu par le SNCTA, les questions d'attractivité et de fidélisation sont primordiales pour remonter l'effectif opérationnel notamment des centres dits « non attractifs ».
Les travaux doivent rapidement reprendre !